

# Philosophie des relations internationales

Frédéric Ramel

*Avec la collaboration de*

David Cumin

Clémence Mallatrait

Emmanuel Vianès



SciencesPo.  
Les Presses

*Philosophie des relations  
internationales*



SciencesPo.  
Les Presses

## Domaine Mondes

---

*Dirigé par Ariel Colonomos et Laetitia Bucaille*

*De l'invisibilité à l'islamophobie  
Les musulmans britanniques (1945-2010)*

Olivier Esteves

Collection Académique

2011 / ISBN 978-2-7246-1210-3

*La Question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle  
Migrants, réfugiés et relations internationales*

Catherine Wihtol de Wenden

Collection Références

2010 / ISBN 978-2-7246-1181-6

*La Politique internationale de la Chine*

Jean-Pierre Cabestan

Collection Références

2010 / ISBN 978-2-7246-1157-1

*Loin des yeux, près du cœur*

Stéphane Dufoux, Karine Guerassimoff et Anne de Tinguy (dir.)

Collection Académique

2010 / ISBN 978-2-7246-1147-2

*Théorie des relations internationales*

Dario Battistella

3<sup>e</sup> édition mise à jour et augmentée

Collection Références

2009 / ISBN 978-2-7246-1124-3

*Le Cambodge de 1945 à nos jours*

Philippe Richer

Collection Académique

2009 / ISBN 978-2-7246-1118-2

*Faire la paix*

*La part des institutions internationales*

Guillaume Devin (dir.)

Nouvelle édition entièrement revue et actualisée

Collection Références

2009 / ISBN 978-2-7246-1117-5

*Philosophie des relations  
internationales*

*2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée*

Frédéric Ramel

Avec la collaboration de David Cumin,  
Clémence Mallatrait, Emmanuel Vianès

Ouvrage publié avec le concours du Collège d'études interdisciplinaires de l'Université  
Paris-Sud et du Conseil scientifique de l'Université Jean-Moulin-Lyon-3



SciencesPo.  
Les Presses

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

*Philosophie des relations internationales* / Frédéric Ramel avec la collaboration de David Cumin, Clémence Mallatrait, Emmanuel Vianès. – 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée.

– Paris : Presses de Sciences Po, 2011. – (Références).

ISBN 978-2-7246-1216-5

RAMEAU :

Relations internationales : Philosophie : Anthologies

DEWEY :

327 : Relations internationales

Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2011. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

# SOMMAIRE

	<i>Remerciements</i>	13
	<i>Note de l'éditeur</i>	15
	<i>Introduction : la sagesse des relations internationales ou la quête du Graal</i>	17
1 /	<b>DANTE</b>	52
	<i>Le Banquet</i> (1304-1307)	54
	<i>La Monarchie</i> (1311)	56
2 /	<b>MARSILE DE PADOUE</b>	63
	<i>Le Défenseur de la paix</i> (1324)	65
3 /	<b>ÉRASME</b>	71
	<i>Complainte de la paix</i> (1517)	73
4 /	<b>NICCOLO MACHIAVEL</b>	80
	<i>Le Prince</i> (1513)	83
	<i>L'Art de la guerre</i> (1521)	85
5 /	<b>FRANCISCO DE VITORIA</b>	88
	<i>Leçon sur les Indiens</i> (1539)	90
6 /	<b>FRANCISCO SUAREZ</b>	107
	<i>De Legibus</i> (1612)	108
7 /	<b>JEAN BODIN</b>	111
	<i>Les Six Livres de la République</i> (1576)	115
8 /	<b>HUGO GROTIUS</b>	118
	<i>Le Droit de la guerre et de la paix</i> (1625)	121

9 /	<b>THOMAS HOBBS</b>	131
	<i>Léviathan</i> (1651)	135
	<i>De Cive</i> (1651)	139
10 /	<b>SAMUEL PUFENDORF</b>	141
	<i>Du droit de la nature et des gens ou système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence et de la politique</i> (1661)	145
11 /	<b>BARUCH SPINOZA</b>	157
	<i>Traité politique</i> (1672)	160
12 /	<b>FÉNELON</b>	165
	<i>Examen de conscience sur les devoirs de la royauté</i> (1712)	168
13 /	<b>JOHN LOCKE</b>	176
	<i>Traité du gouvernement civil</i> (1690)	180
14 /	<b>CHRISTIAN WOLFF</b>	186
	<i>Principe du droit de la nature et des gens</i> (1758)	188
15 /	<b>ÉMERIC DE VATTEL</b>	191
	<i>Le Droit des gens</i> (1758)	192
16 /	<b>ABBÉ DE MABLY</b>	200
	<i>Principes des négociations</i> (1767)	202
17 /	<b>DAVID HUME</b>	207
	<i>Discours politiques</i> (1752)	208
	<i>Traité de la nature humaine</i> (1739)	216
18 /	<b>ABBÉ DE SAINT-PIERRE</b>	221
	<i>Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe</i> (1713)	225
19 /	<b>GOTTFRIED W. LEIBNIZ</b>	232
	<i>Observations sur le projet d'une paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre</i> (1715)	235

20 /	<b>MONTESQUIEU</b>	243
	<i>De l'esprit des lois</i> (1748)	245
21 /	<b>JEAN-JACQUES ROUSSEAU</b>	253
	<i>Jugement sur le « Projet de paix perpétuelle »</i> <i>de l'abbé de Saint-Pierre</i> (1756)	256
	<i>Que l'état de guerre naît de l'état social</i> (1756)	266
22 /	<b>ADAM SMITH</b>	271
	<i>Richesse des nations</i> (1776)	273
	<i>Théorie des sentiments moraux</i> (1759)	276
	<i>Leçons sur la jurisprudence</i> (1763-1764)	282
23 /	<b>EMMANUEL KANT</b>	284
	<i>L'Idée d'une histoire universelle au point de vue</i> <i>cosmopolitique</i> (1784)	287
	<i>Vers la paix perpétuelle</i> (1795)	291
	<i>Critique de la faculté de juger</i> (1790)	303
	<i>Doctrine du droit</i> (1797)	304
24 /	<b>JEREMY BENTHAM</b>	308
	<i>Plan pour une paix universelle et perpétuelle</i> (1789)	310
25 /	<b>FRIEDRICH GENTZ</b>	314
	<i>De la paix perpétuelle</i> (1800)	316
26 /	<b>BENJAMIN CONSTANT</b>	325
	<i>De l'esprit de conquête</i> (1814)	326
27 /	<b>GEORG W. F. HEGEL</b>	331
	<i>Principes de la philosophie du droit</i> (1821)	332
28 /	<b>PIERRE LEROUX</b>	341
	<i>Aux politiques</i> (1832)	343
	<i>Aux philosophes, aux artistes, aux politiques</i> (1851)	344



29 /	<b>PIERRE-JOSEPH PROUDHON</b>	347
	<i>Du principe fédératif</i> (1863)	351
30 /	<b>KARL MARX ET FRIEDRICH ENGELS</b>	361
	<i>Manifeste du Parti communiste</i> (1848)	364
31 /	<b>ALEXANDRE KOJÈVE</b>	374
	<i>Esquisse d'une phénoménologie du droit</i> (1943)	376
32 /	<b>LEO STRAUSS</b>	388
	<i>De la tyrannie</i> (1948)	391
33 /	<b>CARL SCHMITT</b>	398
	<i>Le Nomos de la Terre</i> (1950)	401
	« <i>L'unité du monde</i> » (1952)	406
34 /	<b>JACQUES MARITAIN</b>	414
	<i>L'Homme et l'État</i> (1953)	416
35 /	<b>KARL JASPERS</b>	430
	<i>Origine et sens de l'histoire</i> (1954)	433
36 /	<b>ÉRIC WEIL</b>	443
	<i>Philosophie politique</i> (1956)	444
37 /	<b>HANNAH ARENDT</b>	451
	<i>Vies politiques</i> (1974)	454
	<i>La Condition de l'homme moderne</i> (1958)	460
38 /	<b>JULIEN FREUND</b>	464
	<i>L'Essence du politique</i> (1965)	467
39 /	<b>JOHN RAWLS</b>	476
	<i>Le Droit des gens</i> (1993)	478
40 /	<b>JÜRGEN HABERMAS</b>	484
	<i>La Paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne</i> (1996)	487

41 /	<b>MICHAEL WALZER</b>	493
	<i>Guerres justes et injustes</i> (1999)	495
	<i>« De l'anarchie à l'ordre mondial : sept modèles pour penser les relations internationales »</i> (2001)	500
	<i>Bibliographie générale</i>	508
	<i>Index</i>	515

## Remerciements

Offrir aux étudiants mais aussi à tout « honnête homme » des textes de philosophie consacrés aux relations internationales : quoi de plus stimulant pour l'universitaire mais aussi de plus difficile ? S'engager dans un tel travail de compilation nécessite patience et détermination. Une telle entreprise ne peut se réaliser que collectivement. Quant à sa réussite, elle tient aussi et surtout à l'esprit qui peut animer une équipe. Je tiens à remercier David Cumin d'avoir bien voulu collaborer à cet ouvrage. Un grand merci également à Clémence Mallatrait et à Emmanuel Vianès. C'est toujours très satisfaisant de voir de jeunes chercheurs s'impliquer dans un tel projet et apporter leur pierre à la construction d'ensemble.

La première édition n'aurait pu voir le jour sans la confiance de Bertrand Badie et le contact chaleureux de Mireille Perche (qu'ils trouvent ici à nouveau tout le témoignage de ma reconnaissance). Cette seconde édition doit beaucoup à Marie-Geneviève Vandensande. Son soutien ainsi que l'implication de Sandrine Boisard furent particulièrement précieux.

## Note de l'éditeur

Les textes présentés sont extraits des éditions originales. Le lecteur rencontrera trois types de références dans les textes de cette anthologie :

NP : notes écrites par le philosophe lui-même dans la version initiale.

NE : notes des éditeurs des textes utilisés comprenant commentaires et/ou précisions.

NA : notes rédigées par les auteurs du présent ouvrage comprenant commentaires et/ou précisions.

# *Introduction*

## La sagesse des relations internationales ou la quête du Graal

Déclenchement de l'opération militaire en Irak par une coalition *ad hoc* en 2003. Déploiement de l'assistance humanitaire après le tsunami de 2006. Développement de taxes en vue de financer l'aide aux pays les plus pauvres. Ces faits renvoient aux dimensions stratégique, diplomatique ou économique des relations internationales. Leur intelligibilité repose sur des approches différentes comme l'analyse décisionnelle en politique étrangère ou la théorie des alliances, la sociologie des mobilisations transnationales, l'économie politique internationale. Toutefois, chacun de ces faits peut être appréhendé à partir d'un autre point de vue : celui du jugement d'ordre philosophique. La guerre en Irak répond-elle aux critères de la « guerre juste » ? Une catastrophe humanitaire causée par un désastre naturel entraîne-t-elle un devoir de justice ou une action de charité laissée au bon vouloir des acteurs internationaux ? Est-il souhaitable de fonder une justice distributive mondiale au profit des plus faibles sur une taxation ? Ces différentes interrogations ne relèvent pas de la théorie scientifique – décrire et expliquer les interactions internationales<sup>1</sup> – mais de la théorie normative des relations internationales. Celle-ci a la particularité de prescrire des conduites ou de formuler des jugements moraux<sup>2</sup>.

---

1. Pour une présentation de la théorie scientifique ou qualifiée aussi d'empirique des relations internationales, voir J.-J. Roche, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs politique », 2010 [7<sup>e</sup> éd.] ; D. Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 [3<sup>e</sup> éd.].

2. M. Frost, *Towards a Normative Theory of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 2. Pour les développements récents de la théorie normative, voir T. Erskine, « Normative IR Theory », dans T. Dunne, M. Kurki,

Penser les relations internationales sous l'angle philosophique n'est pas seulement étonnant<sup>3</sup> à l'égard de ce qui se manifeste à cette échelle – ou entre les niveaux local et global si l'on remet en question le principe hobbesien de séparation entre les affaires du dedans et du dehors. Une telle entreprise consiste à identifier des dilemmes auxquels les hommes et les femmes de notre temps sont confrontés<sup>4</sup>. C'est d'ailleurs, aux yeux de John Dunn, ce qui constitue l'objectif même de la théorie politique, qui n'a pas vocation à « définir précisément les conclusions auxquelles nous devons aboutir dans la politique moderne » mais plutôt de nous « montrer une suite de failles profondes, qui jusqu'à maintenant n'ont été explorées qu'en surface<sup>5</sup> ». Ces lignes de failles mettent en relief une tension entre l'universel et le particulier qui peut à tout moment basculer dans le tragique selon Chris Brown car choisir le recours à la force armée ou l'aide en faveur des plus pauvres plutôt que l'inaction peut exposer à des effets non voulus<sup>6</sup>.

Nombre de ces dilemmes ont pour terreau la guerre (faut-il recourir à la force en vue de protéger les droits de l'homme ?)<sup>7</sup>, ou des catastrophes comme les famines (faut-il sauver des populations que l'on ne connaît pas au nom d'un critère moral ?)<sup>8</sup>. Ils ont pour point d'ancrage la question de l'action et donc de l'éthique : que

---

S. Smith (eds), *International Relations Theories. Discipline and diversity*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 36-57.

3. J. Hersh, *L'Étonnement philosophique : une histoire de la philosophie*, Paris, Gallimard, 1993.

4. F. Ramel, « Normative Theory of International Relations », dans B. Badie, D. Berg-Schlosser, L. Morlini, *IPSA (International Political Science Association), Encyclopedia of Political Science*, Londres, Sage, 2011.

5. J. Dunn, *The History of Political Theory and Other Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 49.

6. C. Brown, « Tragedy, Tragic Choices and International Political Theory », *International Relations*, 21 (1), 2007, p. 9.

7. P. Hassner, « Violence and Ethics : Beyond the Reason of State Paradigm », dans J.-M. Coicaud, D. Warner (eds), *Ethics and International Affairs. Extent and Limits*, Tokyo-Paris-New York (N. Y.), United Nations University Press, 2001, p. 84-102.

8. P. Singer, « Famine, Affluence, and Morality », *Philosophy and Public Affairs*, 1 (3), printemps 1972, p. 229-243.

*devons-nous faire* dans certaines circonstances ?<sup>9</sup> Mais l'un des dilemmes les plus saillants porte sur l'étendue de la communauté politique<sup>10</sup>. Son expression traverse les âges bien qu'elle trouve un développement majeur à partir de la Renaissance.

## L'oscillation entre l'autarcie et l'unité du monde

« Voilà ce que je ressens à l'égard de l'État dont nous avons parcouru le plan : j'aimerais à entendre raconter que ces luttes que soutient un État, il les affronte, lui aussi, contre d'autres États. Qu'il marche, comme il faut, à la bataille, que pendant la guerre il se montre digne de l'instruction et de l'éducation données aux citoyens, soit dans ses opérations, soit dans ses négociations au regard des autres États. Mais en cela, ô Critias et vous, Hermocrate, je me connais assez pour savoir que jamais je ne serai capable de faire, comme il faut, l'éloge de ces hommes-là et de leur Cité<sup>11</sup>. » Tels sont les mots de Socrate dans le *Timée*. Le sage exprime ici le dilemme qui l'habite. Désirant « voir » sa Cité idéale se mouvoir, c'est-à-dire la voir éventuellement se défendre contre d'autres cités, Socrate se désiste. Il laisse alors le soin à Critias de décrire cette Cité « vivante ». Celle-ci sera limitée, travaillera la terre, développera la pratique des arts tout en se gardant d'adopter à l'égard des autres cités un mouvement d'expansion territoriale. Discontinu et irrégulier, celui-ci risque d'affecter l'équilibre interne de la Cité autarcique<sup>12</sup>. Hormis Thucydide<sup>13</sup> et Plutarque<sup>14</sup>, les

---

9. Une question qui ne peut s'abstraire des circonstances internationales. Cf. M. Frost, *Global Ethics*, Londres, Routledge, 2008.

10. W. Smith, « The Transformation of Political Community and Conceptions of Global Citizenship », dans P. Hayden, *The Asgate Research Companion to Ethics and International Relations*, Farnham, Burnlington, 2009, p. 461-477.

11. Platon, *Timée*, Paris, Les Belles Lettres, 1925, p. 19-20.

12. Cf. J.-F. Pradeau, *Platon et la Cité*, Paris, PUF, 1997, p. 94. Critias prend comme contre-exemple de cette cité équilibrée l'Atlantide, qui n'est autre que l'Athènes à l'époque où écrit Platon : une Athènes séduite par les entreprises hégémoniques à l'extérieur.

13. Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, Paris, Les Belles Lettres, 1967, Livre I (§ 18 et § 19) et Livre IV (§ 92). Plus tard, Polybe adoptera une conception similaire.

14. Plutarque, *Œuvres morales*, Paris, Les Belles Lettres, 1989, tome I, p. 196 et suiv.

philosophes antiques ne traitent guère de la guerre, voire des relations entre cités. L'idéal d'une vie autarcique qui limite les contacts entre citoyens de cités différentes constitue un leitmotiv<sup>15</sup>, et ce, même au cœur d'une œuvre à portée historique telle que celle de Thucydide<sup>16</sup>.

En observant l'évolution historique, certains spécialistes soulignent le caractère plutôt réduit de la pensée philosophique consacrée aux relations internationales, même avec l'émergence de la modernité politique. Dans *La Violence et la Paix*, Pierre Hassner affirme que « ce n'est pas un hasard si, dans l'histoire de la philosophie comme dans celle des idéologies, les relations internationales occupent une place fort discrète, et quelque peu embarrassée, voire sacrifiée aux victimes du sort. Chez Hobbes et Locke, comme chez Platon et Aristote, elles interviennent presque en post-scriptum, mais un post-scriptum qui souvent, de l'aveu de l'auteur, risque de mettre en question toute l'entreprise<sup>17</sup> ». Il est vrai que les philosophies, principalement tournées vers les conditions du vouloir-vivre ensemble au sein de la Cité ou de l'État, tendent à occulter les enjeux et les problèmes que soulèvent les relations internationales. Celles-ci menacent la cohérence d'une pensée qui aspire à la pacification ou à ce que le philosophe anglais Martin Wight définit comme *the good life*<sup>18</sup>. À titre d'illustration, Rousseau

---

15. Cf. notamment Aristote, *Les Politiques*, Paris, Gallimard, 1993, p. 248-249.

16. En effet, Thucydide ne peut pas être considéré comme un auteur réaliste ou structure-réaliste. Comme le souligne Leo Strauss, il y a chez Thucydide une sagesse de l'action qui invite à nier la guerre en tant que phénomène transhistorique. Cf. L. Strauss, *La Renaissance du rationalisme classique*, Paris, Gallimard, 1993, p. 150. Quant à Jacqueline de Romilly, elle insiste sur la figure du sage pratique chez Thucydide, lequel fait contrepoint à Socrate en refusant la démesure sous-jacente à toute expression de la violence. Cf. *Thucydide et l'impérialisme athénien*, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 305. Sur les interprétations de Thucydide comme auteur réaliste et son héritage dans la pensée politique, cf. L. M. Johnson, *Thucydide, Hobbes and the Interpretation of Realism*, Dekalb (Ill.), Northern Illinois University Press, 1993, 259 pages.

17. P. Hassner, *La Violence et la Paix*, Paris, Éditions Esprit, 1995, p. 28.

18. Martin Wight établit une distinction radicale entre la théorie politique qui traite de la *bonne vie* et la théorie internationale qui n'est qu'une théorie résiduelle de la



n'achève pas son immense projet initial intitulé les *Institutions politiques* (ou la seconde partie du *Contrat social*), car l'émergence d'une confédération de petits États, seule réponse adéquate à l'appétit des grandes puissances, lui semble en fin de compte irréalisable. Il brûle ses manuscrits. Apparaît alors un contraste entre la présence obsédante du thème de la violence interétatique dans les discours politiques et la place plus que modeste ou circonscrite de celle-ci dans la production philosophique<sup>19</sup>.

Or, malgré un faible intérêt pour l'objet international, la philosophie politique n'est pas si muette que cela. De nombreux auteurs cherchent à dégager les conditions politiques requises à la construction d'une paix perpétuelle ou, en employant la terminologie d'Hannah Arendt, à penser les relations entre des unités politiques plurielles<sup>20</sup>. À partir de quand exactement émergent ces philosophies<sup>21</sup> ?

---

survie. R. H. Jackson, « Martin Wight, International Theory and the Good Life », *Millennium. Journal of International Studies*, 19 (2), été 1990, p. 261-272.

19. J.-F. Kervegan, « Politique, violence, philosophie », dans le colloque de Cerisy, *Violence et Politique*, mai 1995, 25, p. 57.

20. Sur la pluralité comme ressort de la pensée du politique, cf. H. Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995.

21. Il convient de souligner que la philosophie des relations internationales ne se confond pas avec la théorie des relations internationales. Stanley Hoffmann et Raymond Aron ont souligné les différences de nature entre ces deux branches de la discipline. La théorie renvoie à un système hypothético-déductif animé par la volonté de savoir « pour prévoir et pouvoir ». La philosophie des relations internationales, quant à elle, ne vise pas à élaborer une loi ou à repérer des régularités susceptibles de donner lieu à des généralisations scientifiques. Elle consiste, sur la base d'une anthropologie et d'une définition de la nature humaine – philosophie qui repose sur une métaphysique – ou d'une compréhension directe de l'action politique – un certain nombre d'approches depuis Machiavel –, à mener une réflexion générale sans référence à un appareillage méthodologique ou le recours à des hypothèses destinées à être vérifiées. Il s'agit de représentations du monde international à caractère normatif ou contemplatif. La philosophie des relations internationales renvoie, si l'on utilise la terminologie de Jean Leca, à une Théorie Politique et non à une théorie politique. Cf. J. Leca, « La théorie politique », dans M. Grawitz, J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, p. 47-174. Cf. S. Hoffmann, « Théorie et relations internationales », *Revue française de science politique*, 11 (2), 1961, p. 413-433 ; R. Aron, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », dans *Études politiques*,

## L'apparition et le développement pluriel des regards philosophiques

Si l'on considère l'objet relations internationales dans son sens *strict* comme l'étude des relations entre États<sup>22</sup>, l'origine de ces philosophies remonte essentiellement à la fin de l'époque médiévale<sup>23</sup>. En effet, deux séries de causes principales favorisent la transition de la féodalité à l'État monarchique. La première renvoie à l'interdiction de la guerre « privée ». Elle se traduit par l'émergence d'une armée au service du roi ainsi que par l'apparition du domaine de l'artillerie, laquelle rend vulnérables les grands seigneurs. En d'autres termes, les belligérants ne peuvent être que des États souverains<sup>24</sup>. La seconde

---

Paris, Gallimard, 1972, p. 357-381 (cet article a fait l'objet d'une première parution en octobre 1967 dans la *Revue française de science politique*).

22. Les relations internationales ne font pas l'objet d'une définition consensuelle dans la communauté savante. Se cristallise à titre d'exemple une distinction entre les relations internationales composées d'interactions entre États et les relations transnationales qui rendent compte des liens noués « à travers les frontières et qui sont déterminées par des collectifs, par des organisations non strictement rattachées à une entité politique ». R. Aron, *Leçons sur l'histoire*, texte établi, présenté et annoté par S. Mesure, Paris, Fallois, 1989, p. 258. On distinguera *in situ* le sens strict qui renvoie à la philosophie des « relations interétatiques » et le sens large qui fait référence à la philosophie des « relations extérieures ». Sur ce second point, voir l'un des facteurs du renouveau actuel de la philosophie politique dans le champ des relations internationales traité plus loin dans l'introduction.

23. L'hypothèse est développée dans J. L. Holzgrefe, « The Origins of Modern International Relations Theory », *Review of International Studies*, 15, janvier 1989, p. 11-26. En reprenant cette hypothèse, nous ne défendons pas l'idée d'une absence de réflexion politique sur les relations entre cités ou entre empires avant cette période, et notamment pendant l'Antiquité. Théodore Ruysen démontre, dans son extraordinaire travail sur l'internationalisme, la richesse de cette réflexion qui constitue autant de sources inépuisables. Cf. T. Ruysen, *Les Sources doctrinales de l'internationalisme*, Paris, PUF, 1958, tome I, p. 21-78. Nous voulons simplement souligner le fait que les philosophies des relations *internationales* en Occident sont écloses à une certaine période de l'histoire, qui présente des caractéristiques bien particulières. Sur les représentations antérieures des relations entre cités ou unités politiques, cf. M. V. Kauppi, P. R. Viotti (eds), *The Global Philosophers. World Politics in Western Thought*, New York (N. Y.), Maxwell Macmillan International, 1992, p. 103 et suiv.

24. Un lien se manifeste entre l'usage rétréci du terme de guerre (limité aux relations entre souverains) et l'essor de la philosophie des relations internationales définie dans ce sens strict. Sur cette rupture du point de vue de la conceptualisation de la

porte sur le transfert de la *potestas*<sup>25</sup> pontificale au profit du pouvoir temporel des rois, c'est-à-dire la création d'un droit de la guerre inhérent à la souveraineté étatique qui ne se reconnaît pas de supérieur, que ce soit le pape ou bien l'empereur du Saint Empire romain germanique. Cette seconde série de facteurs est très déterminante. Durant la période médiévale, les productions philosophiques focalisées sur les relations internationales résultent d'une légitimation pontificale<sup>26</sup> ou bien impériale<sup>27</sup> de la guerre. Elles procèdent d'une lutte entre les doctrinaires impériaux (Dante, Marsile de Padoue) ou pontificaux et les auteurs monarchiques (Andreas de Isernia, Gulielmus Durantis, Christine de Pisan mais surtout Bodin) relativement à la question de l'exercice légitime de la guerre. Par là, l'émergence des philosophies des relations internationales dans leur sens strict en Occident n'est pas dissociable du processus d'étatisation monarchique, c'est-à-dire du vaste mouvement initié par la modernité en philosophie et en politique qui consiste à rendre au pouvoir temporel son autonomie par rapport aux institutions ecclésiastiques<sup>28</sup>. Nous sommes là au cœur de ce qui constitue l'essence des relations internationales selon Raymond Aron, à savoir la question de la légitimité et de la légalité du recours à la force armée entre les unités politiques du système international. Bref, les philosophies des relations interétatiques sont les sœurs jumelles des conceptions politiques entourant la formation de l'État.

---

guerre, voir en particulier P. Haggenmacher, « La diversité des acteurs du droit de la guerre de la fin du Moyen Âge à Grotius », dans S. Kotovtchikhine, J.-P. Pancrazio, A. Wijffels (dir.), *Les Acteurs de la guerre*, Dijon, Publications du centre Georges-Chevrier, 2010, p. 79.

25. Puissance souveraine.

26. H. de Gorkum (1386-1431) soutient qu'aucun empereur ne peut faire la guerre sans autorisation papale.

27. Johannis de Lignano affirme qu'une guerre ne peut être entreprise qu'à la condition d'enregistrer l'aval impérial.

28. Cf. M. Gauchet, *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985 ; et B. Badie, « La pensée politique vers la fin du xvr siècle : héritages antique et médiéval », dans P. Ory (dir.), *Nouvelle Histoire des idées politiques*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1987, p. 15-25.

À l'ensemble de ces causes, il convient d'ajouter un événement sans précédent dans l'histoire de l'humanité : l'essor des Grandes Découvertes tant géographiques qu'astronomiques et physiques au XVI<sup>e</sup> siècle. Rendu possible grâce à la ténacité et au talent d'un Colomb, d'un Copernic et d'un Galilée, un tel essor va de pair avec le développement d'une réflexion philosophique sur la place de l'homme dans l'univers mais également avec la reconnaissance d'un monde nouveau : une planète « ronde » composée d'une pluralité d'êtres. Dès lors, la question d'une unité organique entre différentes politiques appartenant à un même monde « fini » se pose avec une acuité toute nouvelle. Elle tend à réactiver des représentations du monde issues de l'Antiquité visant un ordre du monde pacifié dont les philosophes stoïciens s'étaient fait les plus ardents défenseurs<sup>29</sup>.

Des projets visant l'instauration définitive de la paix, comme celui d'Émeric Crucé dans le *Nouveau Cynée* publié en 1623<sup>30</sup> ou bien celui de Sully exposé dans ses *Économies royales*<sup>31</sup>, surgissent à partir du XVI<sup>e</sup> et surtout du XVII<sup>e</sup> siècle. Ne reposant pas forcément sur une conception de la nature humaine, ils énumèrent une série de principes juridiques ou institutionnels – avec une forte référence au modèle fédéral ou confédéral – en vue d'éradiquer la guerre.

---

29. Sur la conscience d'une unité organique entre tous les êtres humains dans l'Antiquité, cf. Marc-Aurèle, *Pensées pour moi-même*, Paris, Flammarion, 1992, p. 67.

30. Dans cet ouvrage adressé aux monarques et aux princes souverains de l'époque, l'auteur demande l'établissement à Venise d'une cour internationale appelée à juger les différends entre tous les États du monde. Crucé ne se limite pas aux seuls États européens et inclut la Chine, l'Éthiopie, les Indes occidentales et orientales ainsi que la Perse. On trouve également sous sa plume une apologie du commerce, de la tolérance religieuse et de la fraternité humaine.

31. Intitulé le « Grand Dessein », ce projet était principalement destiné à asseoir l'autorité d'Henri IV en Europe. L'Europe serait divisée en quinze dominations : six royaumes héréditaires (France, Espagne, Grande-Bretagne, Danemark, Suède et Lombardie), cinq puissances électives (Papauté, Empire, Pologne, Hongrie et Bohême) et quatre républiques (Venise, Suisse, république d'Italie, république des Belges). Ces États formeraient une confédération dirigée par six conseils provinciaux et un conseil général, qui réglerait les différends entre chaque souverain et ses sujets et ceux des États entre eux. Cf. B. Barbiche, S. de Dainville-Barbiche, *Sully*, Paris, Fayard, 1997, p. 387-389.